



16ème législature

Question N° : 2486	De M. Philippe Vigier (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Eure-et-Loir)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Prix du gaz propane	Analyse > Prix du gaz propane.
Question publiée au JO le : 25/10/2022 Date de renouvellement : 21/03/2023 Question retirée le : 08/08/2023 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Vigier attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'absence de dispositif de soutien spécifique pour les ménages chauffés au GPL (gaz de pétrole liquéfié). Cette énergie performante, qui réduit jusqu'à 50 % les émissions de CO2 par rapport au fioul et n'émet pas de particules fines, est utilisée par 600 000 ménages, résidant le plus souvent en zones rurales, pour répondre à leurs besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire. La crise énergétique et l'inflation touchent tous les consommateurs, le bouclier tarifaire actuellement en vigueur, ne concerne pas les prix de ce gaz. Aussi, face à l'incompréhension des ménages chauffés au propane, il lui demande si le Gouvernement entend remédier à cette différence de traitement injustifiée.